



La certification leader mondiale
des granulés de bois

Article pour médias externes

La certification ENplus® introduit une nouvelle documentation définissant des critères et procédures révisés

Le programme de certification leader mondial pour la qualité des granulés de bois ENplus® vient de publier une nouvelle documentation qui définit des procédures optimisées, un ensemble d'exigences élargi et des améliorations à tous les niveaux de la gestion du programme.

Le Conseil Européen du Granulé (European Pellet Council EPC) a consacré plus de 3 ans à ce travail et impliqué une grande diversité de parties prenantes à travers le monde afin de garantir un développement constructif de la marque ENplus® et une adaptation réussie au marché global du pellet en constante évolution.

À propos du processus de révision

Afin de garantir une révision équitable apte à permettre une discussion ouverte, l'EPC a organisé le processus de sorte à tenir compte de toutes les opinions et à chercher un consensus pour toute prise de décision. Composé d'un grand éventail de parties prenantes issues de l'industrie du pellet – des gestionnaires et organismes de certification aux organisateurs d'utilisateurs finaux, en passant par les entreprises certifiées –, un comité consultatif nommé à cet effet a agi comme responsable principal.

Deux consultations publiques ont en outre été organisées et réalisées afin d'offrir à tous les acteurs du marché du granulé l'opportunité d'apporter leur commentaire sur le projet de la nouvelle documentation. Parmi les objectifs clés de la révision figurait l'introduction d'exigences de qualité plus rigoureuses (tenant compte des révisions des normes ISO), une surveillance améliorée, une meilleure gestion et des procédures simplifiées permettant des économies de temps et de ressources tant pour les entreprises certifiées que pour les sociétés requérantes.

Des changements importants pour les entreprises certifiées

La documentation révisée offre de nouvelles solutions aux entreprises certifiées. Une société possédant plusieurs sites de production ou de commerce, par exemple, ou un groupe d'entités juridiques (activité de production ou de commerce) géré par un bureau centralisé peut désormais profiter de l'option d'obtenir un seul certificat multisite pour toutes ses implantations.

Par ailleurs, les entreprises ne seront plus obligées de mandater des organismes d'inspection et de test séparés référencés ENplus®, car l'organisme de certification est pleinement responsable de la procédure de certification d'un bout à l'autre : de la prise du rendez-vous pour l'inspection à l'émission du certificat, en passant par les tests en laboratoire et l'examen de conformité.

La version révisée apporte une amélioration du contrôle de la qualité des produits certifiés grâce à un niveau de détail plus élevé des lignes directrices et des instructions d'auto-contrôle pour les entreprises certifiées. En plus de l'évaluation initiale annuelle et des inspections de recertification sur site, une prise d'échantillons non annoncée et un test de pellets ont été introduits pour les producteurs certifiés, ainsi que pour les commerçants et fournisseurs de services dont l'activité inclut l'ensachage.

ENplus® est le certificat de qualité pour pellets de bois. Il certifie l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, de la production à la livraison, en passant par la distribution. Ainsi, ENplus® assure les meilleurs standards de qualité au client final.

ENplus® c/o Bioenergy Europe
Place du Champ de Mars 2
1050 Brussels, Belgium
✉ enplus@bioenergyeurope.org
☎ +32 2 318 40 35
☎ +32 2 318 41 93



Article pour médias externes

La certification leader mondiale
des granulés de bois

À l'image de la norme ISO 17225-2 révisée, les pellets seront également analysés par rapport à trois nouveaux paramètres: la densité des particules, le taux de fines grossières et la proportion de granulés mesurant moins de 10 mm. Les granulés certifiés de classes et diamètres différents doivent être physiquement séparés pendant les processus de production et de distribution. En plus des exigences définissant la conservation stricte d'une documentation sur les ventes de pellets et un bilan de masse, cette obligation posera les fondements pour une chaîne de livraison sans faille. Celle-ci doit garantir qu'aucune entreprise certifiée ENplus® ne vende davantage de produits certifiés qu'elle n'en a effectivement produits ou acquis.

Afin de faciliter le suivi de problèmes de qualité et la gestion des réclamations, les entreprises certifiées devront ajouter un numéro de série à la conception du sac contenant leur produit certifié. Ce numéro permettra d'identifier la société responsable de l'ensachage, ainsi que le lieu et la date de celui-ci.

Un plus haut niveau de gestion et de contrôle

Le programme révisé inclut une structure mieux organisée et plus détaillée de la documentation ENplus®. Les standards ENplus® énumèrent et expliquent les exigences posées aux acteurs clés du programme (les entreprises certifiées et les organismes d'évaluation de la conformité) ; les documents de procédure ENplus® définissent les procédures de développement et de gouvernance du programme, tandis que les documents de référence contiennent des informations et interprétations sur des thématiques spécifiques, telles que le stockage et la traduction des inscriptions sur les sacs.

ENplus® est reconnue pour sa gestion cohérente des fraudes et sa protection constante de la marque. En vue d'obtenir une plus grande transparence et d'éviter une utilisation incorrecte ou interdite de la marque par erreur, les nouveaux documents fixent des règles plus détaillées sur les personnes et les circonstances autorisant l'emploi de la marque dans ses formes diverses (logo ENplus®, label de qualité, etc.).

La gestion du programme de certification continue de relever de la responsabilité du gestionnaire international ENplus® et des gestionnaires nationaux ENplus® dans 12 pays définis (y compris le DEPI en Allemagne), avec le soutien des associations nationales de promotion ENplus® suédoise et polonaise. Cependant, la révision instaure en plus un nouveau programme d'intégrité de la gouvernance qui servira à évaluer et à enregistrer la performance des entités mentionnées ci-dessus, au minimum une fois par an.

L'introduction d'une accréditation ajoute un degré de crédibilité et de responsabilité supplémentaire au programme. Le programme de certification sera désormais lui-même accrédité par la « European co-operation for Accreditation ». Tous les organismes d'évaluation de la conformité participant au programme doivent posséder une accréditation ENplus® spécifique qui est définie et décrite dans la nouvelle documentation. Par ailleurs, un programme d'intégrité de la certification permettra d'effectuer le suivi et l'évaluation des performances des organismes d'évaluation de la conformité.

Délais importants

Bien que la révision soit officiellement achevée, les entreprises certifiées ont la possibilité de tirer parti d'une période de transition avant de répondre aux nouvelles exigences. Les sociétés ayant été certifiées avant le 1^{er} janvier 2023 devront assurer leur conformité avec les nouvelles exigences définies par le document ENplus® ST 1001 à compter du 1^{er} janvier 2024 et cette conformité sera évaluée par l'organisme de certification ENplus® dans le cadre de sa prochaine inspection ordinaire après le délai de transition.

ENplus® est le certificat de qualité pour pellets de bois. Il certifie l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, de la production à la livraison, en passant par la distribution. Ainsi, ENplus® assure les meilleurs standards de qualité au client final.

ENplus® c/o Bioenergy Europe
Place du Champ de Mars 2
1050 Brussels, Belgium
✉ enplus@bioenergyeurope.org
☎ +32 2 318 40 35
☎ +32 2 318 41 93



Article pour médias externes

La certification leader mondiale
des granulés de bois

Toutes les entreprises requérantes qui obtiendront vraisemblablement leur certification après la date d'entrée en vigueur (1^{er} janvier 2023) doivent être conformes aux exigences du nouveau document ENplus® ST 1001.

ENplus® est le programme leader mondial de certification de qualité pour les granulés de bois. Il certifie l'ensemble de la chaîne de livraison, des premières étapes de production au processus de livraison. Au cours de son existence de plus d'une décennie, le programme ENplus® est devenu une marque généralement reconnue qui bénéficie de la confiance tant des professionnels que des consommateurs. Au mois d'octobre 2022, le programme comptait plus de 1220 entreprises certifiées ENplus® dans 48 pays.

À propos de Bioenergy Europe

Fondée en 1990, Bioenergy Europe est une association internationale à but non lucratif implantée à Bruxelles et active au niveau de l'Union Européenne. La mission principale de Bioenergy Europe consiste à développer le marché de la bioénergie durable et de créer des conditions commerciales favorables pour ses membres. Bioenergy Europe occupe une position forte dans le secteur de la bioénergie et regroupe près de 40 associations de bioénergie nationales, ainsi que plus de 140 entreprises du secteur privé à travers toute l'Europe.

ENplus® est le certificat de qualité pour pellets de bois. Il certifie l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, de la production à la livraison, en passant par la distribution. Ainsi, ENplus® assure les meilleurs standards de qualité au client final.

ENplus® c/o Bioenergy Europe
Place du Champ de Mars 2
1050 Brussels, Belgium
✉ enplus@bioenergyeurope.org
☎ +32 2 318 40 35
☎ +32 2 318 41 93